



Ensemble pour l'Avenir

# PROCÈS-VERBAL

## BUREAU COMMISSION D'ARBITRAGE REUNION DU 04 OCTOBRE 2024

PAGE 1/2

### **Présents**

Président : M. PENEDO Mickaël.

MM. BETON Alexandre – BROU Jean-Claude – CALVO Gaëtan – DUPUY Hervé – MONTEIL Cédric.

### **Assiste**

MME. MADELMONT Julie

### **Excusé**

MM. CHASTANG Damien

### **1/ ELECTION D'UN NOUVEAU SECRETAIRE**

MME. MADELMONT Julie.

En cas d'absence de MME. MADELMONT Julie, M. CALVO Gaëtan assurera ce rôle.

### **2/ ORGANISATION DES TESTS PHYSIQUES A DONZENAC (27/10)**

MM. BETON Alexandre, BROU Jean-Claude et MONTEIL Cédric se chargeront de l'organisation de ces tests physiques.

### **3/ POINT SUIVI JA SUR LES OBSERVATIONS**

Les observations débutent dès le week-end du 05 et 06 octobre 2024.

Désignations jeunes et accompagnement des stagiaires : M. CHASTANG Damien

Observateurs jeunes : M. CALVO Gaëtan

### **4/ ORGANISATIONS DES FORMATIONS APRES FIA DU 06/13 ET 20 OCTOBRE**

Vu formateur.

Prochaine FIA : 22 et 23 octobre 2024.

Suite à la prochaine FIA, les formations après FIA se dérouleront les week-ends du 03, 10 et 17 novembre 2024.

### **5/ PLANIFICATION FORMATIONS DES ARBITRES SENIORS / JA / FEMINIENS**

Les formations pour les arbitres seniors auront lieu les 15 / 22 et 29 novembre.

Le lieu et la date pour les formations pour les JA, stagiaires et féminines sont à définir.

### **6/ STAGE ANNUEL / JOURNEE FORMATION**

Le stage annuel aura lieu le 12 janvier. Lieu à définir et à confirmer.



Ensemble pour l'Avenir

### 7/ MATCH DEPARTEMENTAL 3 (28918199) : TREIGNAC AS (1) – VARETZ AC (2) du 28/09/2024 *Réserve technique déposée par VARETZ (arbitre M. SOULA AHAMADI)*

Courrier transmis par le dirigeant de Varetz, réserve technique recevable malgré que l'arbitre ai refusé de la noter. Après étude des pièces versées au dossier, et conformément aux lois du jeu et de la loi 5 (rubrique responsabilité des arbitres), « ***l'arbitre a le droit d'interrompre le match en raison de l'intervention de spectateurs ou de tout problème survenu dans les zones réservées aux spectateurs*** ».

De ce fait, l'arbitre n'a pas commis de faute technique. L'arbitre a fait une saine application du règlement.

L'arbitre de la rencontre sera prochainement convoqué par la CDA.

### 8/ M. PARRICAL PAUL – INDISPONIBILITE

La Commission d'Arbitrage a pris note de l'indisponibilité de PARRICAL Paul du 02/10/2024 au 02/07/2025. Le motif année sabbatique mentionné n'est pas validé par la Commission d'Arbitrage.

Dossier transmis à la Commission Statut de l'Arbitrage.

### 9/ COURRIERS

Courrier de M. ANTUNES Fabrice lu.

Courrier de M. LAFLAQUIERE Luc lu.

Courrier de M. PEUCH Cédric lu. Demande une année sabbatique suite à sa blessure. Sa demande est validée par la Commission d'Arbitrage. Il sera maintenu dans son groupe pour la saison 2025 / 2026. Nous lui souhaitons une bonne rééducation.

Courrier de M. LARIVET Stéphane lu. Merci à lui pour tous les services pour l'arbitrage.

### 10/ QUESTIONS DIVERSES

### 11/ TOUR DE TABLE

La secrétaire de séance  
Julie MADELMONT

Le Président de la CDA  
Mickaël PENEDO